

UN1TÉ

PROCOLE POLICE / I.T.N

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR RÉPOND À UN1TÉ

Conforme aux engagements du protocole signé en mars 2022, et dernière disposition à ne pas avoir été validée par Bercy, L'I.T.N sera revalorisée au 1^{er} juillet 2025 dans les conditions suivantes.

35€ / mois

pour les cycles avec une durée de vacation inférieure à 11h, au lieu de 25€

82€ / mois

pour les cycles avec une durée de vacation entre 11h et 12h, au lieu de 58€

128€ / mois

pour les cycles avec une durée de vacation supérieure à 12h, au lieu de 92€

105€ / mois

de majoration supplémentaire pour les agents couvrant en continu le cœur de nuit (de 0h à 5h), au lieu de 75€

**Une mise en paiement
sur la paye de novembre 2025,
avec prise d'effet au 1^{er} juillet .**

vous avez régulièrement appelé mon attention sur l'importance de respecter les engagements

j'ai le plaisir de porter à votre connaissance le fait que la revalorisation de l'ITN entrera bien en vigueur dans les conditions prévues par le protocole



Avec UN1TÉ les engagements sont tenus !

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
FO

24/06/2025